



commune re.source

# BULLETIN COMMUNAL #AUTOMNE 2017

GEER INFO - Distribué sur la Commune de Geer.  
+32 19 587 079 - geer.info@publink.be - www.geer.be  
Distribué sur l'entité communale de Geer à 1350 exemplaires

Administration communale - Rue de la Fontaine 1 - 4520 Geer - Tél +32 19 588 033 - fax +32 19 587 079







**BUREAU D'ARCHITECTURE  
BOURGUIGNON - LINDEKENS**  
RUE DE LA CONSERVE 4/1 4250 GEER (BELGIQUE)  
TEL: 019/32.33.54 FAX 019/32.33.59

[guy.bourguignon@skynet.be](http://guy.bourguignon@skynet.be) [sebastien.lindekens@skynet.be](http://sebastien.lindekens@skynet.be)  
VISITEZ NOTRE SITE [http:// www.bladarchitecture.be](http://www.bladarchitecture.be)



**Bureau d'Architecture  
Raphaël TERREUR scsprl**  
Architecture - Responsable PEB - Certificateur PEB

Rue Champinotte, n°12 à B-4254 LIGNEY (GEER)  
Tél. : 0478 20 30 74 Mail : [rt.architecte@gmail.com](mailto:rt.architecte@gmail.com)

[www.rt-architecte.be](http://www.rt-architecte.be)



**Fiduciaire  
du Geer**  
SPRL

*Une collaboration en toute confiance*

T. 019 58 88 07 rue E. Lajeune 3  
F. 019 58 85 56 B-4250 Geer


**Comptabilité - Fiscalité - Bureau social**  
Gérance Jean-Marie HALING  
Yves-Marie DABOMPRÉ  
[info@fidugeer.be](mailto:info@fidugeer.be) - [www.fidugeer.be](http://www.fidugeer.be)

**PLASTIQUES  
de Stexpe**


Ch. Romaine, 36  
4250 ONAL  
Tél. : 019/58 81 13



**Bâtiment - Industrie - Agriculture**  
E-mail : [info@destexheplastic.be](mailto:info@destexheplastic.be)



**Domin'Or**  
Dominique Mabiels  
BIJOUTIERE - JOAILLIERE



*Jewels  
Emotions*

**Création, transformation et réparation.**  
Bijoux argent, or 18 ct, orfèvrerie de culture et de fabric.  
Montres prestigieuses Constant - Lema

**Rue du Village 1a - 4254 Ligny (Geer)**  
Tél. 019.58.87.35 | Fax 019.58.83.82  
Ouvert tous les jours de 9h à 12h et de 13h à 18h. Le samedi fermé à 17h. Ferme le lundi



**BCS garden**

Stéphane COLLIN

Rue de l'Eglise, 14, 4250 Boelhe  
Gsm : 0477 70 13 85  
[www.bcs.garden.be](http://www.bcs.garden.be)

- \* Entretien et réalisation de parcs et jardins
- \* Aménagement extérieur
- \* Terrassement et benne TP
- \* Déneigement voirie, parking et particulier
- \* Vente de pellet DIN +



**Océanic**

Chaussée Romaine, 190 - Waremar

Tél: 019/58.75.18

Ouvert de 7 à 19 h du lundi au samedi  
de 9 à 17 h le dimanche  
de 9 à 13 h les jours fériés



ETABLISSEMENTS PHILIPPE MOUREAU  
**MOUREAU**

Constructions Métalliques  
Soudage : Acier - Inox - Fonte - Aluminium  
Entretiens industriels  
Réparation machines agricoles  
Réparation remorques et containers  
Tous travaux de sous-traitance

Rue des Bruckx, 100A-4252 Onal- Geer  
GSM 0486 20.54.88

**HESBAYE  
FROST**




**A.D.D.  
Usinage**

Fabrication - Révision et Out - Modification

Acier - Inoxydable - Pipelines - Peinture - Polissage - Réglage - Tournage - Visserie - ...  
Coudroisseries - Scabots  
Acier - Inox - Bronze - Bricolage - Fonte - Titane - Titane - Titane - Aluminium - Cuivre...

**Duchêne Durif**  
Rue Jean Baptiste Joannet, 2  
4253 Durif (Geer)

Tel : 0492/71.25.89  
Fax : 019/67.61.29  
E-Mail : [ad@ad.usinage.com](mailto:ad@ad.usinage.com)

## SOMMAIRE

- 3 LE BOURGMESTRE VOUS PARLE
- 4 FINANCES COMMUNALES
- 5 ZONE DE POLICE HESBAYE
  - SURVEILLANCE DES DOMICILES
  - DÉVELOPPEMENT DU CONCEPT PLP
  - MAÎTRISE DE L'INSÉCURITÉ ROUTIÈRE
- 6 ZONE DE POLICE HESBAYE
  - DÉSIGNATION DU NOUVEAU CHEF DE CORPS
  - DÉSIGNATION DES NUMÉROS À APPELER EN CAS D'URGENCE
- 7 L'AGENT CONSTATATEUR
- 8 SUIVI DU PROJET DU GAL
- 9-11 PETITS TRAVAUX ET PERMIS D'URBANISME
- 12 NOCES
- 13 NOUVELLE SALLE POLYVALENTE A HOLLOGNE-SUR-GEER
- 14-15 CRÉATION D'UN PARKING PUBLIC A HOLLOGNE-SUR-GEER
  - GIRATOIRE AU CROISEMENT DE LA N615 ET DU CONTOURNEMENT DE HOLLOGNE
- 16 GESTION DES INONDATIONS
- 17 DÉTENTE - CONVIVIALITÉ - DÉCOUVERTE NATURE LE LONG DU GEER ET DE SA PROMENADE
- 18 CHEMIN AU NATUREL À GEER
- 19-20 ECOLES MATERNELLES
  - GEER UNE PETITE COMMUNE MAIS QUI BOUGE
- 21-23 UN ÉTÉ SPORTIF MAIS PAS QUE
- 24-30 BRÈVES
  - ENSEMBLE FAISONS DES ÉCONOMIES
  - COMITÉ DE PILOTAGE
  - L'ÉNERGIE ÉOLIENNE EN WALLONIE
  - DES NOUVELLES DU "SAJA"
  - CATHÉCHÈSE DE GEER
  - BIBLIOTHÈQUE LIBRE DE HESBAYE
  - INVENTAIRE BOTANIQUE EN WALLONIE
  - DES NOUVELLES DE L'ADL
  - CRÉATION
  - SALON DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION
  - PROGRAMME DES FESTIVITÉS DE L'ANNÉE 2017
- 32 ETAT CIVIL



## LE BOURGMESTRE VOUS PARLE...

Bonjour à toutes et à tous ! Au moment où vous lirez ce troisième bulletin communal d'informations, l'heure de la rentrée aura déjà sonné et nos chères têtes « blondes » auront retrouvé le chemin des écoles. Le moins que l'on puisse dire, c'est que cette période d'été 2017, finalement pas trop désagréable au point de vue climatique, a été particulièrement intense sur différents fronts.

La crise politique au niveau de la Région wallonne qui a éclaté en juin a continué à alimenter les chroniques durant tout l'été alors qu'en cette matière, cette période est habituellement une période de trêve. Les multiples attentats à travers le monde continuent de développer un sentiment d'instabilité, d'insécurité générale permanente. Enfin, pour l'un de nos secteurs agricoles, celui de la volaille, la crise du « Fipronil » a largement nourri l'actualité, tous médias confondus.

Néanmoins, malgré cette actualité déstabilisante, notre Commune de Geer s'est montrée plus que volontaire en soutenant les activités des comités locaux et clubs sportifs déjà en place en développant un maximum de nouvelles activités dont le but essentiel est de permettre à l'ensemble de nos citoyens de se rencontrer, de faire plus ample connaissance, de se parler et finalement, de se sentir accueilli et participant au sein de notre commune qui ne souhaite nullement devenir une cité dortoir.

C'est ainsi que, progressivement, les fêtes de villages, des voisins, des comités locaux, ainsi que les différentes nouvelles activités proposées sous le chapiteau de Geer telles que la séance de cinéma en plein air, le tournoi de kicker géant nous mènent vers l'automne... Et pourtant, ce n'est pas fini ! De nouvelles activités seront proposées jusqu'à la fin de cette année civile, dynamisant ainsi les rencontres citoyennes.

Ajoutons-y également cette nouvelle activité communale intitulée « RENCONTRES VILLAGEOISES » où, suivant un planning établi, l'ensemble des habitants des villages faisant partie de notre entité territoriale sont invités un vendredi soir à un apéritif de rencontre par les membres du Conseil Communal, et ce, en utilisant notre « RUR ACTIVE BOX ». Les quatre premières rencontres réalisées à ce jour se révèlent être appréciées par les participants pour l'esprit de convivialité que cette activité suscite. Nous envisageons de reconduire ces moments de rencontre chaque année.

Pour ce qui est de l'amélioration de nos infrastructures communales, les différents travaux commencés se poursuivent et devraient être terminés pour cette fin d'année. Nous relevons ici la rénovation complète de la rue Champinotte, la liaison sécurisée Geer-Boëlhe, la sécurisation des accès piétons et l'organisation du parking au niveau du complexe sportif de Geer.

Le projet de sécurisation de différentes voiries communales, ainsi que de différents tronçons de la N637a est prévu dès la mi-septembre. Le non-respect des limitations de vitesse est devenu une généralité dont la plupart des conducteurs de voitures, de camions et de certains... tracteurs n'ont rien à cirer. Il faut donc réagir avant de leur donner raison.

Les travaux d'implantation de notre nouvelle salle polyvalente communale sont toujours en voie de réalisation, l'inauguration étant envisagée au premier trimestre 2018. Quant au projet du nouveau complexe sportif, la procédure administrative suit son cours, bien que freinée par les changements opérés au niveau de la Région wallonne.

D'autres projets sont en voie de concrétisation, notamment, l'achat des bâtiments de la Poste de Hollogne-sur-Geer et la mise à disposition d'un point poste quelques dizaines de mètres plus loin au niveau du rez-de-chaussée du bâtiment dit « L'aubaine » qui est également un bâtiment communal.

Le détail de ces projets vous sera présenté lors de la prochaine édition de ce bulletin communal d'informations qui paraîtra en fin de cette année.

En vous remerciant de votre attention, n'hésitez pas à nous faire part de vos pistes d'amélioration, car c'est ensemble et en communiquant que les choses avancent.

Une bonne lecture à toutes et à tous.

Votre Bourgmestre, Michel Dombret.

## COMPTE COMMUNAL 2016

### BALANCE DES RECETTES ET DES DÉPENSES DU SERVICE ORDINAIRE\*

Situation	Recettes	Dépenses	Solde
Budget initial 2016	3 965 412,79	3 940 810,67	24 602,12
Résultat de l'exercice 2016	4 103 163,31	3 693 698,89	409 464,42
Prélèvements et exercices antérieurs	1 206 072,72	126 441,97	1 079 630,75
Résultat cumulé du compte communal de Geer en 2016	5 309 236,03	3 820 140,86	1 489 095,17

\* Gestion journalière

Le mali à l'exercice propre 2015 dû essentiellement au retard d'enrôlement des taxes par les autorités de tutelle de l'ordre de 311 028,84 € est ainsi largement compensé. Notre bas de laine de 1 M 489 € nous permet d'envisager l'avenir avec une certaine sérénité.

### BALANCE DES RECETTES ET DES DÉPENSES DU SERVICE EXTRAORDINAIRE\*

\* Gestion des projets

Situation	Recettes	Dépenses	Solde
Budget initial 2016	1 629 544,45	2 161 681,76	- 532 137,31
Budget final 2016	578831,01	1 275 083,57	- 696 252,56
Prélèvements et exercices antérieurs	1 146 963,95	665 062,43	481 901,52
Résultat du compte 2016	1 725 794,96	1 940 146,00	- 214 351,04

Le mali à l'exercice propre 2016 dû à quelques gros investissements tels que la réfection complète de la rue Champinotte, sera compensé par la réserve cumulée extraordinaire qui est de 988 730,33 €. Ce bas de laine cumulé permet une gestion financière de gros projets un peu plus souple au niveau financier.

## MODIFICATION BUDGÉTAIRE N°2 DE L'EXERCICE 2017

Situation	Recettes	Dépenses	Solde
Modification budgétaire N°2 - 2017	390 247,10	56 657,11	333 589,99
Prévision résultats cumulés 2017	5 653,814,03	4 291,128,18	1 362,685,85
Modification Extra N°2 - 2017	436 681,53	436 681,53	0,00
Prévision résultats cumulés Extra 2017	1 935 134,79	1 935 134,79	0,00

Michel Dombret,  
Bourgmestre.

## 1. SURVEILLANCE DES DOMICILES

Le service mis en place est opérationnel toute l'année, lors de périodes d'absence et de vacances. Il suffit de prendre préalablement contact avec les services de la zone de police, les agents de quartier du poste de Geer ou de l'Administration de Geer.

Un formulaire à compléter sera mis à votre disposition. Une fois dûment rempli, il doit être remis soit au poste décentralisé de Geer soit au bureau de l'état civil de l'Administration communale de Geer.



## 2. DÉVELOPPEMENT DU CONCEPT P.L.P.

Les autorités communales de Geer et la zone de Police de Hesbaye ont mis en place, il y a déjà presque un an, un projet P.L.P. Celui-ci concerne, uniquement, la problématique des vols dans les habitations.

Un Partenariat Local de Prévention (P.L.P.) est un accord de collaboration reconnu légalement par le Ministère de l'Intérieur entre les habitants d'un quartier déterminé et la police locale. Le principe des P.L.P. est de constituer des groupes de citoyens par quartier, village, dans le but d'échanger des informations en temps réel sur des agissements suspects.

Le P.L.P. a plusieurs objectifs :

- Accroître le sentiment de sécurité ;
- Renforcer la cohésion sociale au sein d'un quartier, d'un village ;
- Conscientiser les citoyens par rapport à l'importance de la diffusion de l'information ;
- Accroître sa propension à déclarer et signaler les agissements suspects ;
- Encourager les mesures préventives avant les faits.

Mis en place et opérationnel depuis mai 2016, le P.L.P. de notre commune compte approximativement 300 membres et s'est révélé efficace à différentes reprises. Les informations communiquées aux services de Police se sont révélées opportunes. Les candidatures pour participer au P.L.P. de Geer sont ouvertes à tout citoyen intéressé. Il suffit de prendre contact avec les agents de quartier du poste de police décentralisé de Geer (019/69.70.02). Une présentation du concept à l'ensemble des habitants de Geer est programmée en octobre 2017. Vous recevrez une invitation dès la fixation définitive de la date prévue.

## 3. MAÎTRISE DE L'INSÉCURITÉ ROUTIÈRE

Dans ce cadre, l'objectif est d'améliorer la sécurité routière dans notre zone et de diminuer le nombre d'accidents de la route avec lésions corporelles, en luttant notamment contre la conduite sous influence, la vitesse excessive ainsi que le défaut d'assurance.

Ci-joint les statistiques de contrôles de vitesse 2017 sur le territoire de notre commune de Geer :

Mois	véhicules contrôlés	% infraction	véhicules contrôlés	% infraction
Avril 2017	15 527	0,12%	765	8,37%
Mai 2017	0	0,00%	629	8,90%
Juin 2017	8 324	0,36%	818	8,80%
Juillet 2017	2 673	0,26%	468	9,17%



## 4. DÉSIGNATION DU NOUVEAU CHEF DE CORPS DE NOTRE ZONE DE POLICE 5286 « HESBAYE » EN REMPLACEMENT DU CHEF DE CORPS F.F., LE COMMISSAIRE JEAN-MARIE DEBROUX, FUTUR RETRAITÉ

Dès le 6 décembre 2016, un appel officiel et public à candidature en vue d'un recrutement a été lancé par le Conseil de Police de la Zone.

Une commission de sélection locale est constituée, celle-ci est composée de 7 membres dont le Chef de Corps de la ZP de Liège, un Docteur en psychologie, un représentant du Gouverneur de la Province de Liège, le Procureur du Roi et un secrétaire.

4 candidatures ont été déclarées recevables, un désistement a été acté avant la sélection par la commission mise en place. La commission de sélection s'est réunie le 1er juin 2017 et a déclaré aptes les 3 candidats sélectionnés. Elle a ensuite établi le classement des candidats dans l'ordre décroissant d'aptitude au poste proposé. Validées par Messieurs le Procureur Général et le Gouverneur de la Province de Liège, les conclusions de la commission de sélection ont été présentées au Collège de la Zone de Police « Hesbaye ». Le candidat André Jamers fut désigné comme le candidat ayant le plus d'aptitudes.

Le 23 août 2017, après consultation de toutes les données, le Conseil de la Zone de Police « Hesbaye » a désigné par un scrutin secret le CDP André Jamers en tant que Chef de Corps pour la zone de police 5286 « Hesbaye ».

La décision du Conseil de la Zone de Police est transmise aux autorités de Tutelle. Il appartient désormais à Sa Majesté le Roi de désigner le CDP André Jamers en qualité de Chef de Corps. La procédure de nomination prendra entre 6 et 8 semaines.

### QUI EST LE CDP ANDRÉ JAMERS ?

Entré à la Police communale d'Ans en 1979 en tant que policier communal, il a participé à toutes les tâches et a pris part activement à la structuration et à l'organisation des services. Il y devint Commissaire de Police Chef de Corps en 1986. Lors de la création de la ZP Ans/Saint-Nicolas en 2001, il est désigné comme Chef de Zone.

Homme de terrain, franc et loyal, sa nomination en tant que Chef de Corps de notre Zone de Police « Hesbaye » est pour lui l'opportunité de relever un dernier challenge avant la fin de sa carrière.

Passionné par le football, ancien joueur, notre nouveau Chef de Zone est depuis le début de la saison 2017-2018 l'entraîneur de l'équipe de P2 de ... .... GEER. Attention, il est toujours en possession de son sifflet...



## 5. DÉSIGNATION DES NUMÉROS À APPELER EN CAS D'URGENCE

<p><b>URGENCE</b></p> <p><b>112 100</b></p> <p>Pompiers et ambulance</p>	<p><b>POLICE SECOURS</b></p> <p><b>101</b></p>	<p><b>APPELS NON URGENTS</b></p> <p><b>1722</b></p> <p>Dégâts intempéries</p>
<p><b>AUTRES NUMÉROS</b></p>		
Child Focus : 116 000 Centre antidépistons : 070 245 245	Prévention suicide : 080032 123 Card stop : 070 344 344	Doc stop : 00800 2123 2123

Michel Dombret,  
Bourgmestre.

## L'AGENT CONSTATATEUR

### CONTRÔLE L'ARRÊT ET LE STATIONNEMENT.

C'est une nouveauté : depuis quelques semaines, la plupart des arrêts et stationnements illégaux sont désormais constatés par l'agent constatateur.

L'agent constatateur assermenté est désigné par le Conseil communal et a reçu une formation à l'École provinciale de Police. Il est chargé de veiller au respect du Règlement général de Police applicable sur le territoire de Geer.

Sont essentiellement ciblés : les stationnements dangereux et gênants aux abords des écoles, mais aussi tout stationnement illicite tel que le stationnement à contresens et sur une zone piétonne, sur un emplacement pour personne handicapée, sur une piste cyclable, sur un arrêt de bus..., qui constituent une infraction au code de la route.

### ET LA ZONE BLEUE ?

L'agent constatateur est également chargé du contrôle de la zone bleue, ceci en application d'un règlement communal pour tout stationnement de plus de 2 heures dans cette zone. Ces mesures restent en vigueur. Elles visent à encourager une meilleure utilisation des parkings gratuits pour le stationnement de longue durée.

### DE LA PRÉVENTION À LA RÉPRESSION ...

L'agent constatateur renforce sa présence sur le terrain. Des avertissements seront déposés sur les véhicules qui ne respectent pas les règles d'arrêt et de stationnement. Selon la gravité de l'infraction, le prix de ces amendes administratives varie entre 55,00 et 110,00 euros.

Prudence et civisme sont les maîtres-mots pour assurer la sécurité de chacun et éviter les dépenses inutiles...



Georges Vaneetveld,  
Agent constatateur.

## SUIVI DU PROJET DU GAL (GROUPE D'ACTION LOCAL)



Après 2 années de travail intense en groupes de projets, en comités restreints et en comités de suivi, le Gouvernement wallon a sélectionné dans le cadre du Programme wallon de Développement Rural (PwDR) 2014-2020, le Groupe d'Action Locale (GAL) « Jesuishesbignon.be ». Celui-ci représente 11 communes hesbignonnes : Amay, Berloz, Donceel, Faimés, Fexhe-Le-Haut-Clocher, Geer, Oreye, Remicourt, Verlaine, Villers-le-Bouillet, Waremme.

Un budget total de 1.758.321,61 €, dont la part wallonne est de 902.018,99 € et la part FEADER est de 680.470,46€, est attribué au Groupe d'Action Locale. C'est un subside qui permettra de travailler à l'échelle locale des 11 communes durant 5 ans. À ce subside s'ajoute une participation annuelle de chaque commune permettant de mener à bien l'ensemble des projets.

Suite aux différentes consultations citoyennes et aux discussions avec les acteurs du territoire en 2015-2016, le thème fédérateur de ce GAL est devenu évident : Jesuishesbignon.be. En effet, le sentiment d'appartenance au territoire et la préservation des caractéristiques intrinsèques de ce dernier sont la colonne vertébrale de cette stratégie. Pour rappel, les projets proposés sont les suivants :

- Je pédale pour ma forme en sécurité ;
- La trame bleue au service de la trame verte et inversement ;
- Vieillissons bien en Hesbaye ;
- Alimentons-nous sainement en soutenant une agriculture locale et durable.
- Cultivons la diversité.

Point sur la mise en place de la structure organisationnelle :

- Désignation et entrée en fonction de la coordinatrice du GAL « jesuishesbignon.be ». Il s'agit de Madame Fabienne Nyssen.
- Désignation et entrée en fonction du chargé de mission de la fiche projet « La trame bleue au service de la trame verte et inversement », Monsieur William Ortmans.
- Désignation et entrée en fonction de la chargée de mission de la fiche projet « Je pédale pour ma forme en sécurité », Madame Céline Kovari.
- Finalisation de la fiche projet « Vieillissons bien en Hesbaye ».
- Préparation de la fiche projet « Alimentons-nous sainement en soutenant une agriculture locale et durable ».
- Préparation de la fiche projet « Cultivons la diversité ».
- Enfin, après analyse de différentes possibilités d'implantation de l'ensemble de la structure de coordination et des chargés de projets, le choix s'est porté sur les bureaux libérés par les services du CPAS de Geer, situés au sein de l'infrastructure de l'Administration communale, rue de la Fontaine 1.

Suivez l'évolution du projet sur [www.jesuishesbignon.be](http://www.jesuishesbignon.be) ou sur la page Facebook « [Je suis Hesbignon](#) ».

Michel Dombret,  
Bourgmestre.



## PETITS TRAVAUX ET PERMIS D'URBANISME

### VOUS RÉNOVEZ ? VOUS AGRANDISSEZ ? VOUS AMÉNAGEZ VOTRE PROPRIÉTÉ ?

Si, dans la plupart des cas, un permis d'urbanisme est nécessaire, toute une série d'actes et travaux sont quant à eux dispensés de permis. Mais attention : « dispense de permis » ne signifie pas que « tout est permis ». N'oubliez pas que vos voisins peuvent être impactés par votre projet.

Pensez au respect des vues. Veillez au respect des hauteurs en cas de clôture, imposées par le Code civil. N'oubliez pas que si vous les installez en mitoyenneté, l'accord de votre voisin est requis par la loi.

N'entreprenez pas de travaux sans vous renseigner préalablement auprès du service de l'urbanisme de la commune : Mme Deghaye – 019/54 92 46 – [lydwine.deghaye@publilink.be](mailto:lydwine.deghaye@publilink.be). Même si vous pensez en toute bonne foi que vos travaux ne nécessitent aucune autorisation, demandez confirmation à votre commune !

Sachez en effet que l'infraction d'urbanisme est punie pénalement et peut entraîner des obligations de réparation lourdes de conséquences financières.

En outre, il faut savoir que le maintien de travaux irréguliers est aussi constitutif d'une infraction. Le responsable de celle-ci étant le propriétaire actuel du bien, même si les travaux ont été réalisés par des propriétaires précédents !

Quelques exemples de travaux dispensés de permis d'urbanisme moyennant le respect de certaines conditions. Attention, si l'une des conditions n'est pas rencontrée, un permis d'urbanisme est requis !

Travaux à réaliser	Conditions à respecter
Remplacer la toiture de la maison :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La rénovation envisagée couvre moins de 1/4 de l'enveloppe du bâtiment ;</li> <li>- Les matériaux présentent le même aspect extérieur ;</li> <li>- L'accroissement d'épaisseur n'excède pas 30cm ;</li> <li>- Les couleurs et les matériaux sont conformes au guide régional d'urbanisme et aux prescriptions relatives aux constructions en zone agricole et forestière.</li> </ul>
Placer une fenêtre de toit :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La longueur de baie est inférieure à 1/4 de la longueur de la toiture ;</li> <li>- Les travaux ne concernent qu'un seul niveau.</li> </ul> <p>En cas de modification ou d'obturation de la baie, le matériau utilisé est le même que celui de la toiture.</p>
Remplacer les fenêtres :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le remplacement doit viser à atteindre les normes énergétiques en vigueur</li> </ul>
Modifier ou obturer une porte ou une baie :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La longueur des baies est de maximum 1/4 de la longueur de la façade ;</li> <li>- La façade sur laquelle la baie est modifiée n'est pas située à l'alignement et/ou n'est pas orientée vers la voirie de desserte ;</li> <li>- Les matériaux de parement pour l'obturation/la modification sont les mêmes que ceux de la façade ;</li> <li>- L'ouverture/la modification ne porte que sur un seul niveau.</li> </ul>
Aménager une vieille annexe contiguë à la maison en vue de créer un espace de rangement :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le bâtiment transformé n'est pas agrandi ;</li> <li>- Les travaux visent à créer une ou plusieurs pièce(s) non destinée(s) à l'habitation (par exemple une buanderie, un espace de rangement, un garage, un atelier, une remise ou un pool house...) ;</li> <li>- Vérifier que les actes et travaux concernant l'enveloppe du bâtiment (l'ouverture de baies, la modification de la toiture...) ne requièrent pas l'intervention obligatoire d'un architecte.</li> </ul>

<p>Agrandir la maison en vue de créer une buanderie ou construire un garage en contiguïté à la maison (Pièce non destinée à l'habitation) :</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un seul volume secondaire par habitation, c'est-à-dire qu'il n'existe pas un autre volume secondaire ni une véranda sur votre propriété ;</li> <li>- La superficie maximale doit être de 40m<sup>2</sup> ;</li> <li>- L'agrandissement est : soit un volume secondaire contigu sans étage ni sous-sol, soit le prolongement de votre habitation sans étage ni sous-sol ;</li> <li>- Les matériaux doivent être de tonalité similaire à ceux de votre habitation ;</li> <li>- Doit être conforme aux prescriptions du plan de secteur.</li> </ul>
<p>Installer une véranda : ! attention au respect d'autrui en matière de jours et de vues (Code civil)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une seule véranda par habitation c'est-à-dire qu'il n'existe pas une autre véranda ou un volume secondaire sur la propriété ;</li> <li>- Elle doit être érigée en contiguïté à votre habitation et à l'arrière de celle-ci par rapport à la voirie de desserte ;</li> <li>- Elle doit être à 2m de la limite mitoyenne ;</li> <li>- Superficie maximale de 40m<sup>2</sup> ;</li> <li>- Elle ne doit pas comporter d'étages ;</li> <li>- Toiture plate, à un ou plusieurs versants ;</li> <li>- Hauteur maximale : 3m sous corniche, 5m au faite, 3,20m à l'acrotère ;</li> <li>- Matériaux : structure légère et majoritairement en verre ou polycarbonate ;</li> <li>- Doit être conforme aux prescriptions du plan de secteur.</li> </ul>
<p>Construire une annexe isolée de mon habitation :</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un seul volume annexe par habitation c'est-à-dire qu'il n'en existe pas d'autre sur la propriété ;</li> <li>- Ne doit pas être destiné à l'habitation ;</li> <li>- À l'arrière de l'habitation par rapport à la voirie (sauf pour le garage qui sera érigé en relation directe avec la voirie et ne peut être situé à l'arrière de votre habitation) ;</li> <li>- À 2m minimum des limites mitoyennes ;</li> <li>- Superficie maximale de 40m<sup>2</sup> et sans étage ;</li> <li>- Avec une toiture plate ou à un ou plusieurs versants ;</li> <li>- Le niveau de gouttière doit être inférieur à celui du bâtiment principal ;</li> <li>- Hauteur maximale : 2,50m sous corniche, 3,50m au faite, 3,20m à l'acrotère ;</li> <li>- Matériaux pour les élévations : en bois ou de tonalité similaire à ceux du bâtiment principal ;</li> <li>- Doit être conforme aux prescriptions du plan de secteur.</li> </ul>
<p>Construire un carport :</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un seul carport par habitation, c'est-à-dire qu'il n'en existe pas d'autre sur la propriété ;</li> <li>- En lien direct avec la voirie de desserte ;</li> <li>- Ne peut être situé à l'arrière de votre habitation ;</li> <li>- Avec toiture plate ou à un ou plusieurs versants ;</li> <li>- Superficie maximale de 40m<sup>2</sup> ;</li> <li>- Hauteur maximale : 2,50m sous corniche, 3,50m au faite, 3,20m à l'acrotère ;</li> <li>- Matériaux : structure constituée de poteaux en bois, en béton, en métal ou de piliers en matériaux similaires au parement de votre habitation ou d'une tonalité similaire ;</li> <li>- La toiture à un ou plusieurs versants en matériaux similaires à ceux de votre habitation.</li> </ul>
<p>Placer un abri de jardin :  ! il ne doit pas s'agir d'un abri destiné à accueillir des animaux !</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un seul abri de jardin par habitation, c'est-à-dire qu'il n'en existe pas d'autre sur la propriété ;</li> <li>- Doit se situer dans l'espace de cours et jardins de votre habitation ;</li> <li>- Ne doit pas être visible depuis la voirie ou se situer à l'arrière de votre habitation par rapport au domaine public de la voirie ;</li> <li>- Doit être à 1m au moins des limites mitoyennes ;</li> <li>- Superficie maximale de 20m<sup>2</sup> ;</li> <li>- Toiture plate, à un ou plusieurs versants ;</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Hauteur maximale : 2,50m sous corniche, 3,50m au faite, 3,20m à l'acrotère ;</li> <li>- Matériaux utilisés : en bois ou tonalité similaire à votre habitation ou au milieu auquel il se rapporte.</li> </ul>
Créer une mare ou un étang :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une seule mare ou un seul étang par habitation ;</li> <li>- Doit se situer dans l'espace de cours et jardins de votre habitation ;</li> <li>- Superficie maximale de 75m<sup>2</sup> ;</li> <li>- Doit être à 3m au moins des limites mitoyennes ;</li> <li>- les déblais ne doivent entraîner aucune modification sensible du relief du sol sur le reste de la propriété.</li> </ul>
Construire un abri pour mon animal domestique :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un seul abri par propriété c'est-à-dire qu'il n'en existe pas d'autre sur la propriété ;</li> <li>- Doit se situer dans l'espace de cours et jardins de votre habitation que cet espace soit situé en zone d'habitat ou en zone agricole ;</li> <li>- Doit être à 3m au moins des limites mitoyennes ;</li> <li>- Doit être à 20m au moins de toute habitation voisine ;</li> <li>- Doit se situer en dehors de l'axe de vue perpendiculaire à la façade arrière d'une habitation voisine ;</li> <li>- Doit faire maximum 20m<sup>2</sup> (25m<sup>2</sup> pour un colombier) ;</li> <li>- Le volume ne doit pas comporter d'étages ;</li> <li>- Toiture à un versant, à deux versants de même pente et longueur ou d'une toiture plate ;</li> <li>- Hauteur maximale : 2,50m sous corniche, 3,50m au faite, 3,20m à l'acrotère ;</li> <li>- Matériaux : bois, grillage ou similaire à ceux du bâtiment principal existant.</li> </ul>
Installer une piscine non couverte :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une seule piscine par habitation, c'est-à-dire qu'il n'en existe pas d'autre sur votre propriété ;</li> <li>- La piscine est enterrée (partiellement ou complètement) et à usage privé ;</li> <li>- Piscine non couverte ou couverte par un abri télescopique à structure légère et repliable d'une hauteur au faite de maximum 3,50m superficie maximale de 75m<sup>2</sup> (= surface d'eau) ;</li> <li>- Doit se situer dans l'espace de cours et jardins de votre habitation ;</li> <li>- Ne doit pas être visible depuis la voirie à 3m au moins des limites mitoyennes calculées à partir du bord de la piscine ;</li> <li>- les déblais nécessaires à l'installation de votre piscine ne doivent entraîner aucune modification sensible du relief naturel du sol sur le reste de votre propriété ;</li> <li>- La dispense de permis concerne également les dispositifs de sécurité entourant votre piscine d'une hauteur maximale de 2m.</li> </ul>
Clôturer ma parcelle, installer un portique, construire un mur de soutènement ou planter une haie :	<p><b>Pour une clôture</b>, les conditions suivantes doivent être remplies pour être dispensées de permis :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Hauteur maximale : 2m ;</li> <li>- Doit soit être une clôture dans les matériaux suivants : piquets reliés par des fils ou treillis, avec éventuellement à la base une plaque de béton ou un muret de 70 cm de haut ou piquets reliés par 1 ou 2 transverses horizontales ou palissades en bois ou gabions de maximum 20cm d'épaisseur ;</li> <li>- Soit être une clôture située à l'arrière du bâtiment ou non visible depuis la voirie (le choix des matériaux est libre).</li> </ul> <p><b>Pour un mur de soutènement</b>, les conditions suivantes doivent être remplies pour être dispensées de permis :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Hauteur maximale : 70cm ;</li> <li>- Matériaux : tout type, y compris en gabions.</li> </ul> <p><b>Pour un portique ou portillon</b>, les conditions suivantes doivent être remplies pour être dispensées de permis :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Hauteur maximale : 2m ;</li> <li>- Doit permettre une large vue sur la propriété.</li> </ul>

Cette liste n'est pas exhaustive, consultez le service urbanisme pour plus d'information.

Lydwine Deghaye,  
Responsable service urbanisme.



## NOCES DE DIAMANT DES ÉPOUX MONFRÈRE LOUIS ET BAJOT LUCIE DE GEER

Lucie habitant Geer et Louis le village de Boëlhe, ils se rencontrèrent et se rapprochèrent quelque peu lors du traditionnel bal de la fête à Geer se déroulant dans la salle du mythique café chez « PINSON ».

Ainsi, dès l'âge de 16 ans, Lucie et Louis, alors âgé de 22 ans, se sont régulièrement revus rue de Boëlhe devant la Chapelle « Fatima » à Geer et ce, en toute discrétion, car la surveillance des parents était assez efficace. Deux ans plus tard, le 6 juillet 1957, ils se marièrent à Geer.

Lucie, femme de confiance et efficace consacrera une bonne partie de sa vie professionnelle au service de la famille De Wulf à Geer. Quant à Louis, d'abord chauffeur-livreur, il migra par la suite vers Flémalle et participa longuement au



développement de la sidérurgie liégeoise.

La petite famille s'agrandit quelque 2 ans après le mariage avec la naissance d'un premier petit gamin, Serge, suivi 2 ans plus tard par un second, Didier.

Grands-parents heureux de 3 petits-enfants, deux garçons (Vivian et Lionel) et une fille (Audrey), Lucie et Louis sont également fiers de leurs deux arrières-petites-filles : Lucie et Léane.

Lucie et Louis ont fêté dignement leurs Noces de diamant en présence des membres du Conseil Communal de notre commune.

Michel Dombret,  
Bourgmestre.

## NOCES D'OR DES ÉPOUX HELLAS MARCEL ET BOLLINNE ANDRÉE DE DARION.

Andrée, âgée de 19 ans et Marcel âgé de 18 ans, se rencontrèrent au bal de la fête à Hologne-sur-Geer. Ils « courtisèrent » pendant 2 ans et c'est le 22 juillet 1967 qu'ils prononcèrent le grand OUI.

Accueillis par les beaux-parents, ils devinrent relativement vite propriétaires de leur maison proche de l'église de Darion. Quelques années plus tard, une petite « Carole » agrandi la famille suivie en 1978 par une seconde petite fille « Leslie ».

C'est avec passion et la volonté d'être de plus en plus performante qu'Andrée exercera son métier de coiffeuse pendant 17 ans. Elle se consacrera ensuite essentiellement à l'éducation de ses filles et aux tâches ménagères.

Marcel quant à lui, peut être qualifié de Monsieur « travail, travail » après ses prestations journalières de



14 à 22 heures aux services de la Poste. L'essentiel de son temps est consacré notamment aux récoltes agricoles saisonnières mais surtout à l'élevage et à l'entretien d'une race de super COCHONS dont la qualité était reconnue partout dans les concours nationaux.

Cette vie consacrée à l'assistance, à l'éducation et au travail n'empêchera pas nos jubilaires de découvrir d'autres pays dont la France particulièrement. Ils furent notamment quasi les premiers Geerois à découvrir et à visiter la Com-

mune d'Aubiet jumelée avec notre commune. Les membres du Conseil communal félicitent nos jubilaires pour cet heureux évènement.

Michel Dombret,  
Bourgmestre

Dans le bulletin « Automne 2016 », nous vous donnions rendez-vous en 2017 pour suivre l'évolution de ce projet. Aujourd'hui, en ce milieu d'année 2017, ce projet prend forme et est maintenant bien visible depuis la rue du Centre.

### ÉTAT DU CHANTIER À CE JOUR :

- Le gros œuvre est terminé.
- Le second semestre sera consacré à la réalisation des techniques spéciales, la pose des cloisons et la finalisation des équipements intérieurs.
- Concernant la maison abritant la centrale de repassage, après le remplacement des châssis, un badigeon de ton gris sera posé sur l'ensemble des façades d'ici fin octobre, de manière à être en harmonie avec la nouvelle salle.



### ET LA PLACE DE LA LIBERTÉ ?

Celle-ci est en pleine transformation avec la pose d'éléments linéaires, bordures et autres, dans le but d'être prêt pour réaliser les plantations dès la Sainte Catherine.



Ce travail sera réalisé par le personnel de voirie.

### ET À QUAND L'INAUGURATION ???

Nous l'espérons vivement pour le printemps 2018.



## CRÉATION D'UN PARKING PUBLIC À HOLLOGNE-SUR-GEER

L'évolution croissante des visiteurs de la réserve naturelle du Haut Geer, des amateurs de notre balade du Geer et la proximité de l'école communale, nous ont conduits à la réflexion de la création d'un parking public.

Sa localisation coulait de « source » : à l'entrée de la drève menant au décanteur et situé à un nœud de notre balade.

La suppression provisoire, pour ce 2e semestre, du parking de la Place de la Liberté, pour cause de travaux de la nouvelle salle et des aménagements extérieurs, nous a incités à réaliser ce parking dès la sortie de l'hiver.

Ce parking viendra donc en complément des zones de parcsages prévues sur la Place de la Liberté.

Il est donc ouvert à tout public : aussi bien dans le cadre d'une visite d'un jour que pour les fréquentations et manifestations scolaires.



Dominique Servais,  
1er Échevin en charge de l'aménagement du territoire.

## GEER - MOBILITÉ À QUAND UN GIRATOIRE AU CROISEMENT DE LA N615 ET DU CONTOURNEMENT DE HOLLOGNE ?





### Compétence !!! :

Malheureusement, ces voiries sont régionales et donc de la compétence du MET. La Commune n'a pas autorité et donc, aucun pouvoir décisionnel.

### Néanmoins !!! :

Notre rôle est de relancer cette problématique au niveau de la Région et d'appuyer à chaque occasion cette demande !  
« C'est à force de taper sur le clou que l'on finit par l'enfoncer ».

### Historique du dossier :

2012 :

La Commune de Geer approuve un plan intercommunal de mobilité (PICM) dans lequel est reprise une « fiche projet » conseillant vivement la réalisation d'un giratoire à ce croisement.

2013 :

Introduction de ce dossier par le Collège de Geer, lors d'une Commission Provinciale de Sécurité Routière (CPSR) organisée par le MET (DG01) en présence du bourgmestre, des échevins et des représentants de la zone de police. Ce dossier est également soumis, par l'intermédiaire d'un échevin, au ministre en charge de la mobilité.

2014 :

- Accident mortel avec interpellation des citoyens.
- Décembre 2014 : demande expresse de la commune de Geer afin de réunir la Commission (CPSR) et d'examiner ce point en urgence !

2015 :

- Janvier 2015 : tenue de cette réunion et confirmation par le MET de l'étude technique et financière pour la réalisation de ce giratoire.
- Septembre 2015 : nouvelle réunion de la Commission (CPSR) lors de laquelle est bien rappelé, par le MET, que ce projet est bien à l'étude et que les acteurs financiers sont bien sollicités !

2016 :

- 22 juin 2016 : nouvel accident mortel au niveau du croisement.
- 22 juin 2016 à 20h52 : interpellation par mail du Directeur Général du MET par un citoyen.
- 23 juin 2016 : la commune interpelle le MET et demande une date pour une « énième » réunion d'urgence.
- 13 juillet 2016 : courrier du MET accusant réception de notre demande.
- Octobre 2016 :

pétition des citoyens utilisateurs de la N615, appuyée par le Collège de Geer et transmise au MET ;  
réunion de la Commission (CPSR) où la mise à l'étude technique nous est bien confirmée.

2017 :

- Mars 2017 : rapport de la réunion d'octobre 2016 où l'on peut lire :  
« Pour rappel, suivant la CPSR précédente, la SPI devait se renseigner auprès de son pouvoir subsidiant pour examiner la possibilité de réaliser et financer le rond-point, dans un délai rapide. Dans l'affirmative, la SPW devait préparer une convention pour la réalisation d'un marché conjoint. La convention est à présent rédigée suite à l'accord intervenu entre la SPI et le SPW, elle a été envoyée au SPI pour accord et sera présentée au ministre et budgétisée. Le permis d'urbanisme et l'adjudication seront délivrés courant 2017. Une réalisation potentielle d'un giratoire est prévue en 2018. La commune remet au SPW une pétition en ce sens. Il est demandé de renforcer la signalisation en attendant la réalisation du rond-point. M. ... va analyser la zone au niveau des aménagements prévus (grand préavis plus visible). Tout le carrefour sera plus visible. Le seul élément qui pourrait faire ralentir ce dossier serait les expropriations, mais dans ce cas-ci elles ne devraient pas être importantes. La Direction des Routes de Liège va envoyer un courrier à la commune afin de rassurer les riverains suite à la pétition et les informer de l'évolution du dossier. Pour toute information complémentaire, la commune peut toujours prendre contact avec Mme ... »
- Septembre 2017 : courrier de la Commune sollicitant le MET quant au suivi du dossier.

Ce petit historique (en résumé) vous donne un aperçu de l'évolution de ce dossier où je vous rappelle que nous n'avons pas de pouvoir de décision. Néanmoins, comme déjà exprimé, nous continuons à « mettre la pression » dans le but d'obtenir la réalisation de ce giratoire !

## LA GESTION DES INONDATIONS.

Certaines rues de l'entité de Geer connaissaient des inondations et des coulées de boue lors d'orages et de pluies très importantes. Ces brusques inondations causaient des dégâts et des désagréments importants chez les riverains concernés. Des travaux ont été réalisés en plusieurs phases afin de les répartir sur différentes années budgétaires, mais également suivant leur importance.

Pour limiter ces problèmes de manière efficace et la moins coûteuse, deux études ont été réalisées : la première par les Services agricoles de la Province de Liège et la seconde par la cellule GISER du Service Public de Wallonie. De ces deux études sont ressorties quatre zones délimitées où les inondations étaient importantes et pour lesquelles des aménagements peu coûteux, mais très efficaces pouvaient être mis en place plus facilement.

Les zones déterminées sont les suivantes :

- la rue de Boëlhe, à Geer ;
- la rue de la Belle Vue, à Boëlhe ;
- la rue du Baulet et la rue des Tridaines, à Lens Saint-Servais ;
- la rue de la Chapelle, la rue du Moulin et la rue Champinotte, à Ligny.

### ◆ Rue de la Chapelle et rues du Moulin, Champinotte et G. Massa.

L'action la plus importante à réaliser concernait ces rues. La première phase des travaux a consisté en la réalisation d'un plateau sur la route en aval du bassin d'orage de manière à retenir et mener les eaux dans le bassin. La capacité du bassin a ainsi été multipliée par 3.

Le fossé venant de la Chaussée Romaine qui est l'exutoire principal du réseau d'égouttage de Tourinne a été nettoyé et élargi. Cela a permis d'augmenter la capacité de rétention d'eau de quelque 950 m<sup>3</sup>.

Les terres provenant de ces travaux ont été utilisées pour réaliser une butte de rétention dans la partie supérieure de la rue du Moulin. Cette butte retient les eaux et les boues, empêchant tout envahissement des maisons riveraines en aval.



Dernièrement, il a été procédé au nettoyage du bassin d'orage fortement envahi par la végétation et les dépôts de terre provenant de l'érosion des terres agricoles. La terre provenant du curage a été laissée sur le site et déposée sur les berges. L'enlèvement des terres augmente la capacité de rétention d'eau, mais crée un milieu humide important pour les oiseaux aquatiques et limicoles.

Dans le même village de Ligny et plus particulièrement la rue G. Massa, une canalisation a été posée de



manière à récolter les eaux en amont de la rue et les mener vers le réseau de canalisations de Ligny. L'accumulation d'eau en amont de la rue lors de fortes pluies constituait un danger important pour les usagers de la route ainsi que pour les habitations de la rue Auguste Lambert et la rue de l'Enclos.



### ◆ Rues des Tridaines et du Baulet.

Les travaux ont consisté en la création d'un merlon et d'un fossé d'écoulement à l'arrière des habitations. Les eaux ainsi récoltées sont dirigées vers un bassin de rétention creusé sur une parcelle mise à disposition par l'exploitant agricole.

### ◆ Rue de la Belle Vue

Réalisation d'un merlon à l'arrière des habitations concernées par des coulées de boue. Ces coulées lors de certains orages envahissaient les pelouses, les abris de jardin et menaçaient d'atteindre l'intérieur des maisons.

D'autres travaux ont également été réalisés comme la pose d'une canalisation de diamètre 80 cm dans le fossé de la rue des Peupliers. L'objectif était de favoriser l'écoulement des eaux vers le Geer et éliminer les odeurs désagréables pour les riverains.

Claudy Valentin.



## DÉTENTE – CONVIVIALITÉ – DÉCOUVERTE NATURE LE LONG DU GEER ET DE SA PROMENADE

Le projet concerne deux parties de terrains situées sur le village de Lens Saint-Servais en rive droite du Geer. La nature des terrains fera que l'aménagement projeté sera différent pour chacun, mais toujours dans le respect de la nature et de l'amélioration de la biodiversité.

### Partie 1 :

Situé entre la rue du Geer et la promenade du Geer, ce terrain est humide et marécageux. Il est souvent inondé partiellement par les crues du Geer, un drain relie le terrain et le cours d'eau.

La végétation est composée de saules blancs, de merisiers (semis naturels), de carex et autres plantes typiques de ce type de milieu. Les aménagements de cette partie consistent en :

- une plantation d'une bande boisée sur deux rangs le long de la rue du Geer de manière à isoler le terrain de la route et de la circulation routière ;
- une plantation de quelques baliveaux d'essences feuillues indigènes ;
- un approfondissement de la zone inondable de manière à toujours avoir un plan d'eau, réalisation de pentes douces et d'une zone profonde (1 à 1,5 m) ;
- une réalisation d'abris pour la faune, batraciens surtout, en créant des tas de pierre calcaire sur le terrain et en bordure du plan d'eau ;
- une réalisation d'un cheminement de découverte en broyat de végétaux ;
- un semis et repiquage de plantes adaptées aux différentes zones de la parcelle, y compris plantes aquatiques dans et sur le pourtour du plan d'eau ;
- une mise en place de panneaux didactiques.



### Partie 2 :

Située en amont, cette partie de terrain est destinée à créer un lieu de rencontre et de convivialité.

Le terrain est beaucoup moins humide, n'est pas inondé par le Geer et présente une végétation beaucoup moins diversifiée que la parcelle précédente.

Les aménagements de cette partie consistent en :

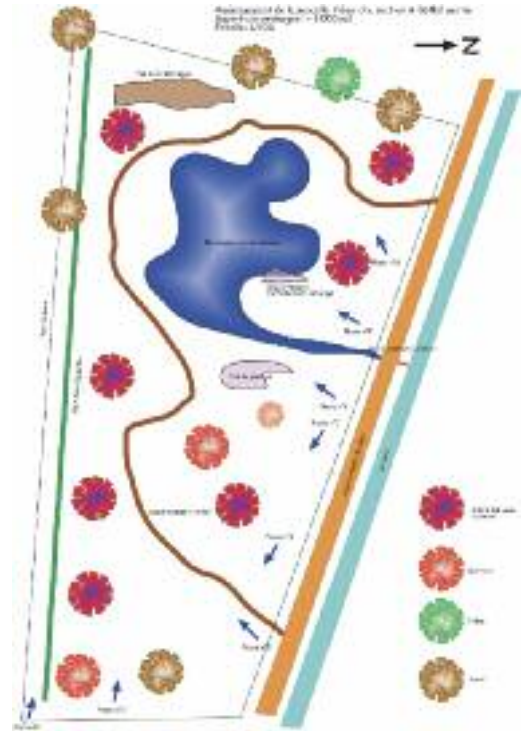
- un fauchage avec exportation des produits de fauche ;
- un semis de graminées rustiques adaptées à ce terrain ;
- une installation et fixation de tables et de bancs en bois ;
- une installation et fixation de jeux pour enfants ;
- une plantation de quelques arbres feuillus indigènes de manière à créer des zones d'ombre.



## DÉTENTE - CONVIVALITÉ - DÉCOUVERTE NATURE LE LONG DU GEER ET DE SA PROMENADE (suite de la page 17)

Le projet a été soumis à la sélection d'un jury de la Région wallonne. Il a été retenu dans les 35 projets qui seront subventionnés. Le montant de la subvention est de 15.000,00€. Elle couvre l'achat des divers matériaux et la main-d'œuvre.

Claudy Valentin.



## CHEMINS AU NATUREL À GEER



« Chemins au naturel » est un projet mis en place depuis l'année scolaire 2010-2011 par l'ASBL Sentiers.be et proposé aux écoles primaires disposant d'un chemin public à proximité. Le but de celui-ci est de sensibiliser les enfants, mais également, à travers eux, les adultes, à la nature et la biodiversité. Une classe, si elle le souhaite, peut donc devenir ambassadrice du projet et adopter un chemin afin d'y créer de multiples aménagements en vue d'y maintenir et/ou d'y restaurer la biodiversité.

C'est à ce projet que les classes de Mesdames Virginie et Stéphanie de l'École spécialisée Saint-Joseph de Geer ont

décidé de prendre part en 2016. La charte fut signée respectivement par les ambassadeurs et les représentants du Collège communal le 13 mars 2017. Celle-ci confèrait donc l'adoption par les élèves du sentier Saint-Hubert. Les petits aménagements et plantations ont débuté à l'automne 2016 pour se terminer au début de l'été 2017.

Andréa, Matéo, Dylan, Aléna, David, Louis, Mélusine, Noah, Louis, Grâce... ont élaboré et réalisé avec l'aide des services communaux l'aménagement d'une partie de terrain jouxtant le sentier de Saint-Hubert derrière l'administration communale.



Ils ont ainsi planté des arbres fruitiers hautes-tiges, une haie fruitière, une haie libre et semé une bande fleurie où bleuet, chrysanthème des moissons... ont apporté des couleurs disparues de notre environnement.

Pour améliorer le milieu, ils ont également construit et installé des nichoirs pour oiseaux et à insectes, un tas de branches pour les hérissons, un tas de pierres pour les batraciens. De petits panneaux didactiques présentent les différentes réalisations.

Félicitations à ces jeunes gens, à leurs enseignants pour leur implication dans la réalisation de ce projet.

Claudy Valentin.

### ALERTE !!! INVASION DE TROLLS À GEER, FIN JUIN...

En effet, même si la télévision ou la radio n'en ont pas fait état, une terrible invasion a eu lieu rue de la Briqueterie le vendredi 23 juin en début de soirée ! Des petits Trolls aux costumes colorés et pailletés, chevelure bien « en houppette » sur la tête, grandes oreilles et mines réjouies ou inquiètes ont envahi le chapiteau de Geer, quelques adultes essayant de canaliser cette sympathique galopade...

Depuis le temps qu'ils se préparaient pour ce rendez-vous important, les petits loulous de Saperlipopette et de la petite école de Ligny ont manifesté leur bonheur avec un enthousiasme qui faisait plaisir à voir ! Le traditionnel barbecue des maternelles pouvait commencer.



Un tout grand MERCI aux Trolls, aux enfants et aux parents, grands-parents, éducateurs et aux amis de l'école maternelle pour la belle ambiance créée ce vendredi... Bonne humeur, conversations animées et chaleureuses, éclats de rire et super participation aux différentes attractions, tout y était ! Vous avez contribué à la réussite de cet événement !

Merci également aux collègues et aux responsables des différents stands pour leur disponibilité, leur patience, leur efficacité et leur talent (un merci tout spécial à Sybill)... Merci aussi aux ouvriers communaux pour tout le travail réalisé...

Nous vous donnons bien sûr rendez-vous dans 2 ans pour de nouvelles aventures...

L'équipe maternelle.

### QUE S'EST-IL PASSÉ DURANT L'ÉTÉ ? EH BIEN, PAS MAL DE CHOSES ! NOUS DEVONS NOTAMMENT REMERCIER LES DIFFÉRENTS COMITÉS POUR CELA.

Les festivités se sont enchaînées cet été ! En effet, nous avons eu droit à la célèbre fête à Geer, au retour de la fête à Boëlhe, à des tournois de pétanque, des barbecues en veux-tu en voilà et encore bien d'autres événements... Quelques nouveautés ont également vu le jour :

- **La première brocante à Geer.** Le comité de l'E.S.F.C. de Geer a eu l'excellente idée de lancer une brocante le 23 juillet. Celle-ci a connu un beau succès (environ 350 exposants) malgré les caprices de la météo typiquement belge. Nous remercions encore une fois l'équipe et tous les bénévoles pour cette brillante idée.

(suite page 20)





• **Le premier cinéma en plein air.** Vous avez été nombreux (environ 200) à assister le 17 août à la projection du film « Raid Dingue » sous le chapiteau de Geer. À nouveau, même si le temps laissait à désirer, les Geerois ne se sont pas pour autant découragés et sont venus passer un agréable moment en compagnie de leurs amis, voisins ou, tout simplement, en famille. Une initiative à réitérer si l'on en croit les nombreux commentaires reçus.

• **Un kicker géant.** Le 20 août, les équipes inscrites se sont présentées sur le terrain du chapiteau de Geer afin de s'affronter au kicker. Nous ne parlons pas ici du simple kicker que nous connaissons tous, mais bien d'un kicker géant où les participants remplissaient le rôle des petits bonhommes d'aciers. L'ambiance était bel et bien au rendez-vous !



• **Un voyage à Disneyland Paris.** Afin de faire rêver les petits comme les plus grands (et nombreux, ils étaient !), nous avons organisé un voyage en direction du célèbre parc Disney. 66 personnes se sont ainsi donné rendez-vous à 5h du matin pour partir à l'aventure et pour cette aventure, qu'importe l'heure ! Par une météo magnifique (29°), ils ont pu découvrir ou revivre ce grand rêve et enchaîner les attractions. C'est riches de souvenirs qu'ils sont rentrés vers 1h du matin. Merci à tous pour votre enthousiasme et votre confiance !

• **Le lancement des rencontres villageoises.** Nous vous l'avions annoncé dans notre édition précédente, l'administration communale a lancé son nouveau projet, à savoir, les « rencontres villageoises ». Au moment où nous écrivons cet article, les habitants de 5 villages (Ligney/Darion ; Omal ; Hollogne-sur-Geer ; Geer) ont déjà pu « profiter » de ces rencontres, les 2 dernières étant prévues pour la seconde quinzaine de septembre. Nous sommes heureux de constater que vous avez été nombreux à vous déplacer. Le but de cette initiative était de faire connaissance (avec vos voisins ou vos mandataires communaux), de vous donner un maximum d'informations quant aux différents services communaux, mais aussi et surtout de passer un agréable moment ! Nous espérons avoir rempli ces différents objectifs. N'oubliez pas qu'une boîte à suggestions, disponible initialement sur les lieux des rencontres, est dorénavant installée au comptoir de l'administration. N'hésitez pas à la remplir de bonnes idées !



Omal



Ligney-Darion



Geer



Hollogne-sur-Geer



Les habitants de Geer (et des alentours) se sont vu offrir des tournois, des interclubs ainsi que tout un panel de stages : tennis, psychomotricité, football, karaté, danse, multisports. On peut dire que nous ne manquons pas de choix...

## LE STAGE D'ÉTÉ, C'EST LA VITRINE DE LA FORMATION DE L'E.S.F.C. GEER !

Depuis plusieurs années déjà, l'ESFC Geer organise un stage d'été pour tous les petits footeux. Cette année, le stage a connu un franc succès. En effet, près de 85 enfants et adolescents ont pu pratiquer le football sur les pelouses du complexe sportif geerois.

Durant une semaine, du 21 au 25 août, ils ont découvert ou se sont perfectionnés dans la pratique de leur sport favori : le football.

Parmi les autres activités proposées, il y avait du visionnage tactique pour les plus grands, de la psychomotricité et des balades le long du Geer pour les moyens et petits.

La journée du mercredi fut un peu spéciale, car nos bambins se sont rendus en car ou en train au Parc Aventure

Valley de Durbuy. Là, ils se sont adonnés à l'escalade, aux sauts et ont profité de la plaine de jeux. Bref, une journée forte en sensations !



À la fin du stage, les enfants ont remercié les entraîneurs et les cuisiniers pour leur dévouement tout en promettant d'être présents l'année prochaine.

Grâce au succès des stages, l'E.S.F.C. Geer grandit petit à petit passant cette année de 106 à 120 jeunes. Du côté de la formation, certains de nos jeunes se sont intégrés dans le staff des entraîneurs et comptent suivre les cours d'entraîneurs brevet C (Cyril Berode, Jean Nkulukiye et Alexandre Fallais). Du nouveau matériel, délivré par les coordinateurs, a déjà garni les terrains depuis la reprise des entraînements et permet aux entraîneurs de varier leurs exercices.

La saison 2017-2018 commence donc sous les meilleurs auspices !

L'équipe de l'E.S.F.C. Geer.

## UN ÉTÉ BIEN CHARGÉ POUR LES STAGES BAMBINS !

En effet, les enfants de la commune se sont encore amusés et défoulés durant leurs vacances en participant aux différentes activités des stages bambins. Ils ont eu le choix parmi des thèmes plus variés les uns que les autres :



- une semaine sur le thème des transports où ils ont voyagé en train, tracteur et ont même pu monter dans un bateau ;



- une semaine dédiée au bricolage où un immense circuit de voiture a été construit par leurs propres soins ;
- une semaine « manger-bouger » où le sport et la cuisine étaient au rendez-vous ;
- une nouveauté pour cet été 2017 avec le stage « vélo » où les plus jeunes se sont familiarisés avec les deux roues, les moyens ont perfectionné leur agilité et les grands ont parcouru la Hesbaye en roulant environ 20km par jour !



Que d'émotions et d'aventures durant ces 4 semaines de stage ! Rendez-vous lors des vacances de détente.

Fontaine Coralie

## STAGES, TOURNOIS, INTERCLUBS, LE TC AVANTAGE GEER FUT COMME TOUJOURS TRÈS ACTIF CET ÉTÉ !

Pour les petits comme pour les grands, les débutants ou les pros, pour la gagne ou pour le plaisir, il y en avait pour tous les goûts à Geer cet été ! Voici quelques photos, notamment du concours « photos interclubs » :





## L'ARRIVÉE DE NOUVEAUX STAGES SUR LA COMMUNE CET ÉTÉ !

De nouveaux stages ont vu le jour cet été sous l'initiative de Mr Jean et Mr Bataille. Au total, 3 thèmes étaient mis à l'honneur sur 3 semaines : stage « nature » ; stage « petits plaisirs en cuisine » ; stage « aventure Koh-Lanta ». Lors de ceux-ci, les enfants ont pu s'amuser à diverses activités spécifiques à chaque thème, mais pas seulement... En effet, ces stages se voulaient multisports. Cerise sur le gâteau, les stagiaires ont pu découvrir des activités « hors du commun » : quad et paintball. Nous espérons que les enfants ont apprécié cette chouette initiative et remercions les organisateurs pour celle-ci.





# BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES

## ENSEMBLE, FAISONS DES ÉCONOMIES !

### ACHAT GROPÉ DE BRIQUETTES DE BOIS COMPRESSÉ

La commune vous propose d'effectuer un achat groupé de briquettes de bois compressé.

Les personnes intéressées renvoient le coupon-réponse ci-dessous en y indiquant :

- la quantité de palettes de briquettes de bois compressé souhaitée (minimum 1 palette entière, sachant que 1 palette = 864 kg et que le prix moyen à ce jour est d'environ 260,00 € la palette).

Le coupon-réponse devra être envoyé au plus tard pour le 17 octobre 2017.

Les briquettes de bois compressé doivent être introduites dans des poêles ou inserts à bois, cheminées ouvertes ou fermées.

Comparaisons entre briquettes de bois compressé et le bois conventionnel :

	Briquettes de bois compressé	Bois conventionnel
Taux d'humidité	8 % d'humidité certifiés	Inconstant (+/- 55 %)
Puissance calorifique	4.8 kWh/kg (Puissance constante)	1.7 kWh à 60 % d'humidité - 4 kWh à 20 % d'humidité
Ambiance	Flamme constante, peu de fumée	Flamme non constante, beaucoup de fumée
Cendres	2 % de cendres, peu de goudron	Beaucoup de cendres, encrassement rapide
Volume	25 % du bois conventionnel	100 % du bois conventionnel
Durée de combustion	1h30 de flamme pour une bûche de 2 kg	Durée variable suivant la taille
Allumage et maintien	Allumage en 10 minutes, combustion totale	Manipulation des bûches pour maintenir le foyer

Allumage et maintien. Allumage en 10 minutes, combustion totale. Manipulation des bûches pour maintenir le foyer.

Le prix le plus bas, la date effective de livraison ainsi que le mode de paiement vous seront communiqués par courrier. Vous devez savoir qu'en adhérant à ce marché, vous vous engagez à être présent(e)s le jour indiqué ou à déléguer une personne pour rendre le lieu de stockage ou une allée accessible et pour effectuer le paiement direct soit en liquide ou par bancontact sous peine de voir la livraison refusée par le livreur.

Si vous êtes intéressé(e)s, renvoyez ce coupon-réponse à l'administration communale de Geer, 1, rue de la Fontaine à 4250 Geer.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter votre écopasseur Jean Dorn au 019/54.92.47 (Geer) – E-mail : [ecopasseurberlozfaimesgeer@gmail.com](mailto:ecopasseurberlozfaimesgeer@gmail.com).

La Directrice générale,  
Laurence Collin



Le Bourgmestre,  
Michel Dombret



Commande collective de palettes de briquettes de bois compressé (répondre en majuscule et imprimé)

Je soussigné(e) .....

domicilié(e) .....

Numéro de téléphone (obligatoire) : .....

E-mail (écrit très lisiblement s.v.p.) : .....

souhaite commander ..... palette(s) de briquettes de bois compressé et m'engage à m'acquitter de la facture aux conditions reprises ci-dessus.

En aucun cas, l'administration communale de Geer ne sera tenue au paiement de celle(s)-ci, ni responsable de son (leur) non-paiement.

La signature et le renvoi du présent document constituent un engagement ferme et irrévocable de la commande.

# BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES

## COMITÉ DE PILOTAGE

### LES COMMUNES DE BERLOZ ET DE GEER SE SONT INSCRITES DANS UN PROJET EUROPÉEN : LE PLAN POLLECZ.

Les objectifs européens à l'horizon 2030 (par rapport à l'année de référence 2005) sont les suivants :

- une réduction de 40 % des gaz à effet de serre, principalement le CO<sub>2</sub> ;
- une amélioration de 27 % de l'efficacité énergétique des industries et des logements (procédés industriels moins énergivores, isolation poussée des logements, meilleure mobilité, etc.) ;
- une production de 27 % d'énergie renouvelable par rapport à l'énergie totale consommée (éoliennes, biométhanisation, panneaux solaires thermiques et photovoltaïques, lampes LED, appareils moins énergivores, etc.).

Ce processus commence par la signature de la Convention des Maires et l'élaboration d'un Plan d'Action Énergie Durable (P.A.E.D.).

Dans cette optique, les communes vont organiser un comité de pilotage.

Les objectifs de ce comité sont :

- conseiller et accompagner le Collège communal ;
- maximiser la participation citoyenne ;
- prendre en compte les attentes citoyennes ;
- permettre à la population et aux acteurs économiques de s'approprier les objectifs de la Convention des Maires ;
- enclencher une dynamique durable ;
- coordonner la mise en œuvre du plan d'action.

La composition de ce comité comprendra un ou plusieurs représentants :

- de l'administration communale ;
- des associations du territoire communal ;
- des acteurs économiques du territoire ;
- des citoyens.

Si vous désirez participer à ce comité, vous pouvez vous inscrire par e-mail à l'adresse suivante :

[ecopasseurberlozfaimesgeer@gmail.com](mailto:ecopasseurberlozfaimesgeer@gmail.com) en indiquant :

- votre nom, prénom, adresse, téléphone, adresse e-mail ;
- un résumé des sujets qui vous intéressent.

La première réunion se déroulera durant la première quinzaine d'octobre.

Dorn Jean,

Ecopasseur de Berloz, Faimes et Geer.

## L'ÉNERGIE ÉOLIENNE EN WALLONIE.

### S'IMPLIQUER DANS UN PROJET ÉOLIEN.

Les citoyens et les communes ont de plus en plus envie de s'impliquer dans un projet éolien. Certains d'entre eux se lancent dans l'aventure de la création d'une coopérative. Cette solution répond à des objectifs multiples :

1. La coopérative permet une appropriation collective des ressources naturelles. Le vent étant un bien public, la coopérative aspire à ce que tout citoyen puisse avoir accès aux bénéfices de son exploitation.

2. La coopérative poursuit un but social autour d'une structure démocratique.

3. La coopérative vise à terme la mise en place de circuits courts : en acquérant ses propres moyens de production d'énergie, elle permet de fournir l'électricité directement du producteur au consommateur. La coopérative peut inclure une participation des autorités communales et/ou d'une intercommunale.



# BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES

## DEVENIR COOPÉRATEUR

L'option la plus simple consiste à acheter une ou plusieurs parts dans une coopérative existante. Toute personne physique ou morale a le droit de devenir coopératrice. En acquérant des parts d'un montant accessible (entre 50,00 et 250,00 €), tout citoyen peut devenir copropriétaire d'une éolienne.

Le cadre de référence orientera les acteurs vers une structure détenue à hauteur de maximum 24,99% par la coopérative et maximum 24,99% par la commune.

Les informations proviennent du site de l'APERRE (Association pour la Promotion des Énergies Renouvelables).

On dénombre en Wallonie plus de 25 associations citoyennes constituées autour de projets éoliens en Wallonie. La forme juridique la plus couramment choisie par les citoyens est la société coopérative à responsabilité limitée avec une finalité sociale ou pas (SCRL FS ou SCRL).

Le tableau ci-dessous donne les associations citoyennes actives dans l'éolien dans un rayon de 40 km autour de Geer.

NOM	FORME JURIDIQUE	COMMUNES
Basseeole	SCRL	Bassenge
Champs d'énergie	SCRM	Fernelmont
EnerCity	SCRL	Villers-le-Bouillet
Enercoop.be	SCRL	Wallonie, Bruxelles
HesbEnergie	SCRL FS	Orp-Jauche (et toute la Hesbaye)

Pour se renforcer et exister en tant qu'acteur propre, les coopératives se sont regroupées dans la fédération REScoop (RES signifiant « Renewable Energy Source »).

Attention ! Le paysage éolien se complexifie. Les industriels lorgnent l'épargne citoyenne et développent des coopératives éoliennes financières à côté de leurs cousines citoyennes. Dans ces coopératives financières, les habitants ne sont pas propriétaires d'un morceau d'éolienne. Il s'agit d'un produit purement financier dénué de véritable implication citoyenne.

Dorn Jean,

Ecopasseur de Berloz, Faimés et Geer.

## DES NOUVELLES DU SAJA « JEAN THÉWIS » - INVITATIONS

Même si nous sommes restés ouverts tout l'été, un parfum de rentrée règne sur la SAJA « Jean Théwis » avec différents projets qui sont en cours de réalisation dans les ateliers artistiques et artisanaux.

**L'ATELIER "EXPRESSIONS"** prépare une nouvelle saynète qui sera présentée lors d'une rencontre interinstitutions appelée « Mascarade » à Bastogne en octobre et surtout lors du festival Reg'art au Village n°1 à Braine-l'Alleud dans le courant du mois de septembre. Lors de la précédente édition, notre groupe d'acteurs avait remporté ce festival... Nous leur souhaitons autant de succès cette année.

**L'ATELIER "ARTISTIQUE"** quant à lui, prépare « une semaine artistique » au sein de nos locaux. Celle-ci aura lieu du 20 au 24 novembre et consistera entre autres en une expo permanente des œuvres de nos artistes, des rencontres avec ceux-ci, etc. Des moments seront réservés pour le grand public avec notamment le vernissage. D'autres seront ouverts aux écoles d'art, aux éducateurs, voire aux écoles primaires de la région. Le but premier étant de faire découvrir aux futurs professionnels et aux plus jeunes d'entre nous les capacités de personnes toujours décrites comme « déficientes » et de favoriser ainsi leur inclusion. Je vous invite à suivre notre page Facebook [www.facebook.com/cjtt.be](http://www.facebook.com/cjtt.be) afin d'obtenir plus de détails sur cette manifestation.

**L'ATELIER "ARTISANAT"** n'est pas en reste avec le lancement de sa ligne de bijoux « Une causette, saperlipopette » ... Une ligne que vous pourrez, au fil des semaines à venir, découvrir sur notre groupe Facebook du même nom. En lien avec cet atelier, nos artisans ont d'ailleurs réalisé une démo de bijoux à prix très démocratiques le vendredi 22 septembre. C'était là l'occasion de nous retrouver autour d'un verre, de rencontrer ces artisans et d'acquiescer leurs réalisations. Merci à tous pour votre présence.

Comme vous le voyez, ça bouge au CJJT et nous tenons à y associer les habitants de notre petit village. (voir ci-contre)



# BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES

## DES NOUVELLES DU SAJA « JEAN THÉWIS » - INVITATIONS

(suite)

Même en étant Geerois de souche, pas toujours facile de s'y retrouver entre toutes les institutions du village : l'école Saint-Joseph, les Foyers Sainte-Marie, le Centre Bernadette, le Refuge, la Bernache, le centre « Jean Théwis » ... Alors qui sommes-nous exactement ?

Le SAJA « Jean Théwis » ou Centre de Jour Jean Théwis (CJJT) est une ASBL qui accueille en journée et au cœur de Geer 18 adultes porteurs d'une déficience mentale modérée. Nous nous situons dans le parc des Foyers Sainte-Marie, à côté des terrains de football et de tennis. Nous proposons à nos bénéficiaires diverses activités visant à développer et/ou maintenir leur autonomie, leur socialisation et leur bien-être. Pour cela, nous sommes une équipe pluridisciplinaire de 8 travailleurs. Pour mieux nous connaître et en savoir plus sur notre quotidien, je vous invite à nous retrouver sur notre site internet [www.cjtt.be](http://www.cjtt.be) ou sur notre page Facebook [www.facebook.com/cjtt.be](http://www.facebook.com/cjtt.be).

Isabelle Mathéi  
Directrice du CJJT.

## CATÉCHÈSE DE GEER

Les parents ayant des enfants en âge de rentrer en cinquième année primaire (10 ans) et qui ont le désir de faire leur " Profession de Foi " peuvent prendre contact avec Loup Dubois, responsable de la catéchèse de Geer aux numéros de téléphone suivants : 019/58 81 96 ou 0475/59 87 42.

Des informations vous seront communiquées sur les dates des rencontres, les sorties et la Profession de Foi qui aura lieu en mai 2019.



## BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE LIBRE DE HEBAYE (B.P.L.H.)

La bibliothèque est une filiale de la Bibliothèque Publique Libre de Waremme. Elle est située dans les locaux de l'institut Saint-Joseph de Geer, face à la rue d'Aubiet menant à l'administration communale.

Elle possède le logiciel de gestion de bibliothèques « ALEPH » et est opérationnelle dans notre réseau de bibliothèques. Une carte de lecteur, valable dans les bibliothèques affiliées au réseau ALEPH et fournissant le Pass unique en Province de Liège, vous sera octroyée après paiement d'une cotisation annuelle de 6,00€ (si vous ne la possédez pas encore !). Pour les lecteurs de moins de 18 ans, c'est gratuit !

La bibliothèque offre aux lecteurs un service de prêt interbibliothèques permettant d'emprunter des documents que la bibliothèque ne posséderait pas.

Vous y serez chaleureusement accueillis les :

- Mardi de 9h00 à 12h00 et de 12h00 à 17h30 ;
- Vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 ;
- Dimanche de 10h00 à 12h00.

Venez découvrir ou redécouvrir nos installations !

Au plaisir de vous rencontrer,  
Axelle Pire et Brigitte Van Den Abeel.  
Bibliothèque - Rue Émile Lejeune, 1 à Geer - Tél. : 019/69 94 29.

# BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES

## INVENTAIRES BOTANIQUES EN WALLONIE

Le thème de la biodiversité s'invite régulièrement dans les médias. Qui n'a pas entendu parler de la « sixième extinction de masse », cette perte de biodiversité irrémédiable de très grande ampleur que nous connaissons actuellement ?

Ce constat ne relève pas de vagues impressions de quelque association militante : il s'appuie sur de très nombreuses observations de terrain dans toutes les régions du monde.

En Wallonie, les naturalistes de tout poil surveillent l'évolution des populations d'espèces animales et végétales sauvages.

Pour cela, ils réalisent des inventaires.

Pour les plantes à fleurs et les fougères, le territoire a été virtuellement divisé en carrés de 1 km de côté. Depuis plusieurs dizaines d'années, des dizaines de botanistes (le plus souvent amateurs) sillonnent bénévolement la région wallonne et dressent des listes de plantes sauvages présentes dans chacune des cases prospectées.

Toutes ces données sont aujourd'hui centralisées par le DEMNA (SPW) et reportées sur des cartes qui constituent

ainsi un atlas. Ces cartes donnent une image de la répartition des espèces à l'échelle régionale et de leur degré de rareté. Les relevés successifs permettent de suivre la progression ou la régression de certaines espèces, voire leur

disparition ou leur apparition au sein du territoire, de localiser les espèces rares à protéger, etc.

Parmi les principaux contributeurs à ce projet se trouve un petit groupe de bénévoles passionnés, membres de l'A.E.F. (Association pour l'Étude de la Floristique). Une fois par semaine, pendant la saison de végétation, ils passent une jour-

née dans une ou deux « cases » de Wallonie pour établir l'inventaire le plus complet possible de sa flore sauvage. Tous les milieux sont passés au peigne fin : forêts, prairies, bords de routes, bords de champs ou... trottoirs ! Toutes les espèces sont mentionnées, y compris les plus communes.

C'est ce groupe de l'A.E.F. qui a fait escale à Geer à deux reprises, en juin et en août 2017. Quatre cases ont été visitées et près de 250 espèces végétales (arbres, arbustes, plantes herbacées) y ont été recensées.



Botanistes de l'A.E.F. observant la flore. Hollogne-sur-Geer, 3 août 2017.

Pour en savoir plus, nous vous invitons à visiter les sites internet suivants :  
<http://biodiversite.wallonie.be/fr/atlas-permanent.html?IDC=807>  
<http://www.aef-flor.be/main.php>

## DES NOUVELLES DE L'ADL

Bonjour à toutes et à tous ! C'est avec plaisir que nous nous approprions à nouveau un espace dans votre bulletin communal pour vous faire part de nos actions !

Vous trouverez ci-dessous un résumé de nos dernières nouveautés. Visitez notre site internet pour en savoir plus ou contactez-nous pour en savoir encore plus.



## AGRI-CLUB : QUELS SONT LES AVANTAGES DE LA CULTURE DE MISCANTHUS ?

En partenariat avec la FRW, ValBiom et le CIPF, mais également avec les communes de Hannut, Lincet et Wasseiges, nous avons organisé le 7 mars dernier une rencontre ayant pour thème « La culture de miscanthus : associer lutte contre les coulées boueuses et développement local ». Une quarantaine de participants issus du monde agricole et des administrations communales était réunie pour assister à cette rencontre.

Cette graminée pérenne représente en effet un potentiel important de production de biomasse et compte de nombreux avantages : lutte contre les coulées boueuses, demande peu d'interventions et d'intrants, constitue un refuge pour la biodiversité, peut être valorisée comme combustible, litière, paillage horticole...

# BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES



Après une présentation générale des intervenants, Frédéric Vandeputte du Centre Indépendant de Promotion Fourragère (CIPF ASBL) et agriculteur confronté aux problèmes d'érosion, a exposé les méthodes culturales et les intérêts du miscanthus notamment contre les coulées boueuses. Laurent Somer représentant de ValBiom (Valorisation de la biomasse ASBL) a ensuite prolongé la séance en présentant plusieurs projets intégrés à l'échelle locale.

Suite aux exposés, les participants ont pu réagir et poser des questions. Plusieurs communes ont manifesté leur intérêt pour poursuivre la réflexion : l'étude d'incidence est réalisée gratuitement par ValBiom.

La rencontre s'est terminée par des échanges informels autour d'un goûter et du verre de l'amitié. Retrouvez le compte-rendu complet sur notre site !

## SUCCÈS POUR NOTRE PREMIER « ATELIER DU MATIN »

Le 20 avril dernier, nous organisons notre premier petit-déjeuner sur le thème de la communication web. Celui-ci a réuni des entrepreneurs issus de différents domaines : secteur informatique, courtage en certificats verts, créatrice d'opportunités pour gîtes et chambres d'hôtes, Scrapbooking, architecte, psychologues, secrétaire, commerce de peinture naturelle, mécanicien poids lourd...

Lors de cette matinée, Monsieur Legast, formateur et coach en communication, nous a présenté les aspects théoriques de la communication (logo, réseaux sociaux, message véhiculé...). Monsieur Gyen, webmaster, a poursuivi la séance en abordant quant à lui les aspects plus techniques de la communication en ligne (choix du nom de domaine, gestion du site, référencement...).

La séance s'est clôturée par de nombreux échanges entre participants et intervenants. Une formule à réitérer prochainement !

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter nos intervenants ; ils se feront un plaisir de vous répondre :

Michaël Gyen : [www.autartica.be](http://www.autartica.be) - Vincent Legast : [www.vincentlegast.be](http://www.vincentlegast.be)

## INDÉPENDANT(E)S - PARTICULIERS - VOUS RECHERCHER UNE SALLE POUR VOS ÉVÉNEMENTS ? UN GARAGE À LOUER ? DES BUREAUX À VENDRE ? ...

Nous mettons à jour un listing pour répondre à vos besoins !

Afin de vous aider dans vos recherches, nous nous tenons à votre disposition notamment en vous proposant, sur notre site internet, une liste d'espaces disponibles pouvant accueillir différents types d'activités : réunions, bureaux pour le développement d'une activité indépendante, commerces à remettre, spectacles, concerts, mariages... Cette liste est tenue à jour une fois par semaine et reprend des informations récoltées tant sur le web que par le bouche-à-oreille.

Vous avez un espace à louer ou à vendre ? Vous cherchez un endroit pour développer votre activité ? N'hésitez pas à nous contacter par téléphone ou par email afin que nous puissions croiser efficacement l'offre et la demande !

## À LA RECHERCHE D'UN EMPLOI SUR UNE DE NOS 4 COMMUNES ? LE TRI EST FAIT POUR VOUS !

Nous vous aidons dans la recherche d'un emploi à Berloz, Donceel, Faimés ou Geer en centralisant les offres du territoire sur notre site. Celles proposées par le FOREM y sont présentées sous forme de liste et vous trouverez également trois moteurs de recherche : Neuvoo, MIRHW et Option Carrière.

Rendez-vous sous l'onglet « Recherche d'emploi ».



Plus d'informations sur l'ADL ?

[www.berloz-donceel-faimés-geer.be](http://www.berloz-donceel-faimés-geer.be)

Retrouvez-nous sur Facebook et restez informé(e)

de nos actions en cliquant sur « Like »

[www.facebook.com/berloz.donceel.faimés.geer](http://www.facebook.com/berloz.donceel.faimés.geer)

Vous êtes indépendant(e) et vous ne recevez pas nos mails ?

Contactez-nous !

Emilie Massi – [emilie.massi@publilink.be](mailto:emilie.massi@publilink.be)

019/33 99 96

Florence Goblet

[florence.goblet@publilink.be](mailto:florence.goblet@publilink.be)

019/33 99 89



# BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES

## CRÉATION

10 semaines d'accompagnement gratuit pour booster votre projet d'entreprise ! Nouvelle session en Hesbaye : 4 modules du 27 octobre au 06 février 2018 !

L'objectif de notre accompagnement, combinant ateliers collectifs et coaching individuel, est de vous donner l'opportunité de passer d'une idée à un projet réaliste.

Décliné en 4 modules, il vous permettra de :

- De l'idée au projet : mûrir votre idée, développer votre créativité, définir avec précision votre projet.
- Structuration de mon projet : préparer un business plan réaliste et structuré.
- Marketing : vous positionner sur le marché et cibler vos clients.
- Module financier : disposer des premiers éléments liés à la viabilité et au financement de votre projet.

Cette formation est accessible à tous et adaptée en horaires décalés et flexible en journées, soirées et week-ends ! (en partenariat avec l'ADL et la commune de Braives). Plus d'informations et dossier de candidature :

Michaël Malherbe - 0496/25 14 28 - mm@creapme.be - www.creapme.be

## SALON DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION

Un salon de l'emploi et de la formation aura lieu le mardi 17/10/2017 de 09h30 à 13h00 sur la commune de Wasseiges, plus précisément en la salle « Al'Torette » (rue du Moulin). Des entreprises nationales, régionales et locales ainsi que des organismes de formation régionaux seront représentés. N'attendez plus !! Amenez votre carte JOBPass !

Contacts :

Béatrice Lebriat, ALE Wasseiges/Burdinne - 081/40 89 91  
Véronique Lheureux, HP - 081/40 89 94

Lise Primault Et Vital Wouters, PCS - 081/40 89 93  
Anne Malchair, CPAS - 081/85 57 32

## PROGRAMME DES FESTIVITÉS DE L'ANNÉE 2017

### Octobre

08/10/2017 : Fête de la pomme organisée par les Filous, Pommes Et Co et la Paillote - Lens Saint-Servais

21/10/2017 : Souper du foot - Chapiteau de Geer

27/10/2017 : Fête d'Halloween de l'école maternelle de Ligny

28/10/2017 : Cortège d'Halloween des Filous de Lens-Saint-Servais

### Novembre

03-04/11/2017 : FESTIGEER 2017

04/11/2017 : Cérémonie du Relais Sacré avec le FNC section Geer (Boëlhe 15h20 ; Lens-St-Servais 15h40 ; Geer 16h00 ; Ligny/Darion 16h20 ; Omal 16h40 ; Hologne-sur-Geer 17h00)

05/11/2017 : FESTIGEER 2017

11/11/2017 : Commémoration de l'Armistice avec le FNC section Geer - Messe à 11h à Darion

12/11/2017 : Bourse aux vêtements et aux jouets des établissements Saint-Joseph (complet) - Hall de l'école

18/11/2017 : Souper des écoles communales - École communale primaire de Hologne-sur-Geer

25/11/2017 : Visite de Saint-Nicolas organisée par le comité de Saint-Nicolas d'Omal

25/11/2017 : Distribution d'arbres - Voirie à Ligny

26/11/2017 : Visite de Saint-Nicolas organisée par le comité DaliBaba

### Décembre

15/12/2017 : Marché de Noël de la commune de Geer - Rue de la Briqueterie (à confirmer)

16/12/2017 : Marché de Noël de la commune de Geer - Rue de la Briqueterie (à confirmer)

16/12/2017 : Fête de Noël du comité DaliBaba

17/12/2017 : Marché de Noël de la commune de Geer - Rue de la Briqueterie (à confirmer)

27/12/2017 : Souper de Noël du TCAvantage Geer

+ Réunions du comité des 3x20 de Geer : tous les 2es mardis du mois de 14h00 à 17h00 aux Foyers Sainte-Marie. L'entrée est ouverte à tous sans inscription.

Contact : Sœur Marie-Hélène - 0473/51 83 95



Plus d'infos : 019 54 92 45

[www.berloz-donceel-faimis-geer.be/ruractive-box](http://www.berloz-donceel-faimis-geer.be/ruractive-box)

**ELEGDAN** Bureau d'Etudes et de Conseils  
**B.E.C.I.E.** Installations Électriques

Réalisations d'installations électriques  
 Installateur agréé

Études et plans d'installations électriques  
 Possibilité de réaliser vous-même une partie des travaux

Spécialiste de Bioélectricté  
 Réduction des rayonnements électromagnétiques

**LEGROS Daniel**  
 Rue de Hologne, 29 • Hologne-sur-Geer • Tél. 019 33 07 34 • GSM 0475 69 34 53  
[www.elegdan.be](http://www.elegdan.be)



**VanviPeinture**

**GABRIEL VANVILERS**  
 Peinture et Décoration intérieure/extérieure  
 0494/42.95.03 (dévis gratuit)

*Donnez vie à toutes vos envies !*

[gabrielvanvilers@outlook.fr](mailto:gabrielvanvilers@outlook.fr)  
 Rue de Hologne, 18/3  
 4250 Hologne sur Geer



**PEETERS SOLUTIONS ASSURANCES**  
**HESBY ASSUR**

Courtier en Solutions  
**SPÉCIALISTE**  
**PME**  
**INDÉPENDANT**  
**PARTICULIER**

Annie, Fabienne, Nathalie & Michel  
 sont à votre disposition pour toute  
 demande d'offre de prix, de RV ou  
 de visite à domicile.

Bureau de **THISNES** Route de Wavre, 104  
**019/51.32.32**

Bureau de **GEER** Rue Emile Lejeune, 3  
**019/58.83.73**

Bureau de **GRACE-HOLOGNE** Rue Mavis, 4  
**04/239.15.52**

Bureau d'assurances Peeters Professionnel - BPM 0761  
 E-mail: [hetsyassur@peeters.be](mailto:hetsyassur@peeters.be) - N° GSM 407086

[hetsyassur](https://www.facebook.com/hetsyassur)  
 sur Facebook

**0476-26.11.45**

**Pierre Pesser** **Prest'agri**

Prestations agricoles  
 (Service et main d'oeuvre - Entretien des abords)  
 Aménagement et entretien des parcs et jardins  
 Abattage - Élagage - Bois de chauffage

Rue de Brabant, 4 4250 Boëlhe  
[www.facebook.com/prestagri](http://www.facebook.com/prestagri)




**Thierry Matagne**

Boulangerie - Pâtisserie

Vainmont : 085 / 23.23.20  
 Fallais : 019 / 69.95.45  
 Ampain : 085 / 25.56.11  
 Hannut : 019 / 65.77.50

lundi 7h30-18h00  
 mardi fermé  
 mercredi 7h30-18h00  
 jeudi 7h30-18h00  
 vendredi 7h30-18h00  
 samedi 7h00-18h00  
 dimanche 7h00-18h00



**Les Essentielles**  
 Institut de beauté - Solarium

Retrouvez-nous sur Facebook !

Rue Champinotte, 71  
 4254 Ligny

**DECLÉOR** PARIS

0479/570 770  
 019/58 90 93



**GORDENNE - BOLLINNE**  
 Gérant  
[gord@skynet.be](mailto:gord@skynet.be)


**S.P.R.L. ALIGER**  
 Alimentation générale - Boucherie - Boulangerie  
 Station service - Librairie - Loterie

Tél/fax : 019/58.81.54  
 Rue de la Conserverie, 3  
 4250 Geer  
 T.V.A. BE0439.642.602

**CUYPERS**  
 Tous services de nettoyage  
 (Logement / Bureau /  
 Prest. Diverses...)

**VIDE MAISONS**  
**GRENIERS**  
**DEBARRAS**  
**ENCOMBRANTS**  
**NETTOYAGE**

**MARC CUYPERS**  
 Rue de Rosoux, 67 4250 Hologne-sur-Geer  
 G.S.M.: 0475/49.01.33



**OLIVIER THONNON**  
 Coiffeur Créateur

[www.olivierthonnon.be](http://www.olivierthonnon.be)  
[o@vier-thonnon@hotmail.com](mailto:o@vier-thonnon@hotmail.com)

Tél.: 019/32.57.81

SPRL Coiffure Michel

**GEER INFO**

Si vous souhaitez insérer un encart publicitaire dans ce bulletin, n'hésitez pas à nous contacter !

Tél. +32 19 588 033  
 Fax +32 19 587 079  
[geer.info@publink.be](mailto:geer.info@publink.be)  
[www.geer.be](http://www.geer.be)



# ÉTAT CIVIL

## NAISSANCES :

DEBREMAEKER Eloïse (Darion)  
ROBERT Gabriel (Darion)  
PIRSOUL Charlie (Lens-St-Servais)  
NANNUCCI Eléa (Omal)  
DAWIRS Clémentine (Holloagne)  
SCHOENMACKERS Naïm (Geer)  
LESPAGNARD Catherine (Holloagne)  
MORIN Élyse (Lens St-Servais)  
PIEDBOEUF Amélie (Ligny)  
ROBERT Lina (Holloagne)  
BRAIBANT Arthur (Darion)

Bienvenue aux enfants  
et félicitations aux parents.

## MARIAGES :

PONCELET Steve et NOVILLE Anne-Françoise (Ligny)  
VERONESI Quentin et MARIN Mathilde (Ligny)  
DUCHESNE David et KARL Audrey (Darion)  
RENTMEESTERS Christophe et STRAUVEN Priscillia (Geer)  
KERSSELAERS Koenraad et VANDERVOST Sonja (Boëlhe)  
HENRY Jean-Philippe et VEDTS Dimithilde (Holloagne)

Nous vous souhaitons beaucoup  
de bonheur.



## DÉCÈS :

GOUGNARD Marie, épouse RIGA Venant (Darion)  
VRANCKEN Mélanie, veuve MENTEN Félicien (Geer)  
LACROIX Joseph, veuf LECLERCQ Simone (Omal)  
MOUREAU René, époux CHARLIER Lucie (Omal)  
GUEUFFEN Mariette, veuve MALAISE Gaston (Omal)  
CAPRASSE Marie-Josée, veuve PAQUOT René (Holloagne)  
VANDERMAES Émile, époux RANSON Francine (Boëlhe)  
FUMAL Pol, époux WARINGER Marie Jeanne (Holloagne)

Nous présentons nos très sincères  
condoléances aux familles éprouvées.

